



**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

REACH&CLP | Webinaire sur les obligations relatives aux substances contenues dans les articles (FR)

Conférence en ligne

16.10.2025 | 14h00-15h00



www.reach.lu

LUXEMBOURG
INSTITUTE OF SCIENCE
AND TECHNOLOGY

LIST



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et la Biodiversité



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



Introduction

Philippe Schiel
REACH&CLP Helpdesk Luxembourg
Luxembourg Institute of Science and Technology

Webinaire sur les obligations relatives aux substances continues dans les articles
16 octobre 2025



Programme

13h50	<i>Accueil en ligne</i>
14h00	Introduction Philippe Schiel, Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
14h10	Obligations relatives aux substances contenues dans les articles Jo Siebenaller, Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
14h45	Questions & réponses
14h55	Conclusion Philippe Schiel, Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
15h00	Fin

La Helpdesk REACH&CLP Luxembourg (1)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

➤ Service d'assistance technique

Les Etats Membres mettent en place des services nationaux d'assistance technique en vue de fournir aux fabricants, aux importateurs, aux distributeurs, aux utilisateurs en aval et à toute autre partie intéressée des conseils sur les responsabilités et les obligations respectives qui leur incombent dans le cadre des règlements REACH (art 124) et CLP (art 44).

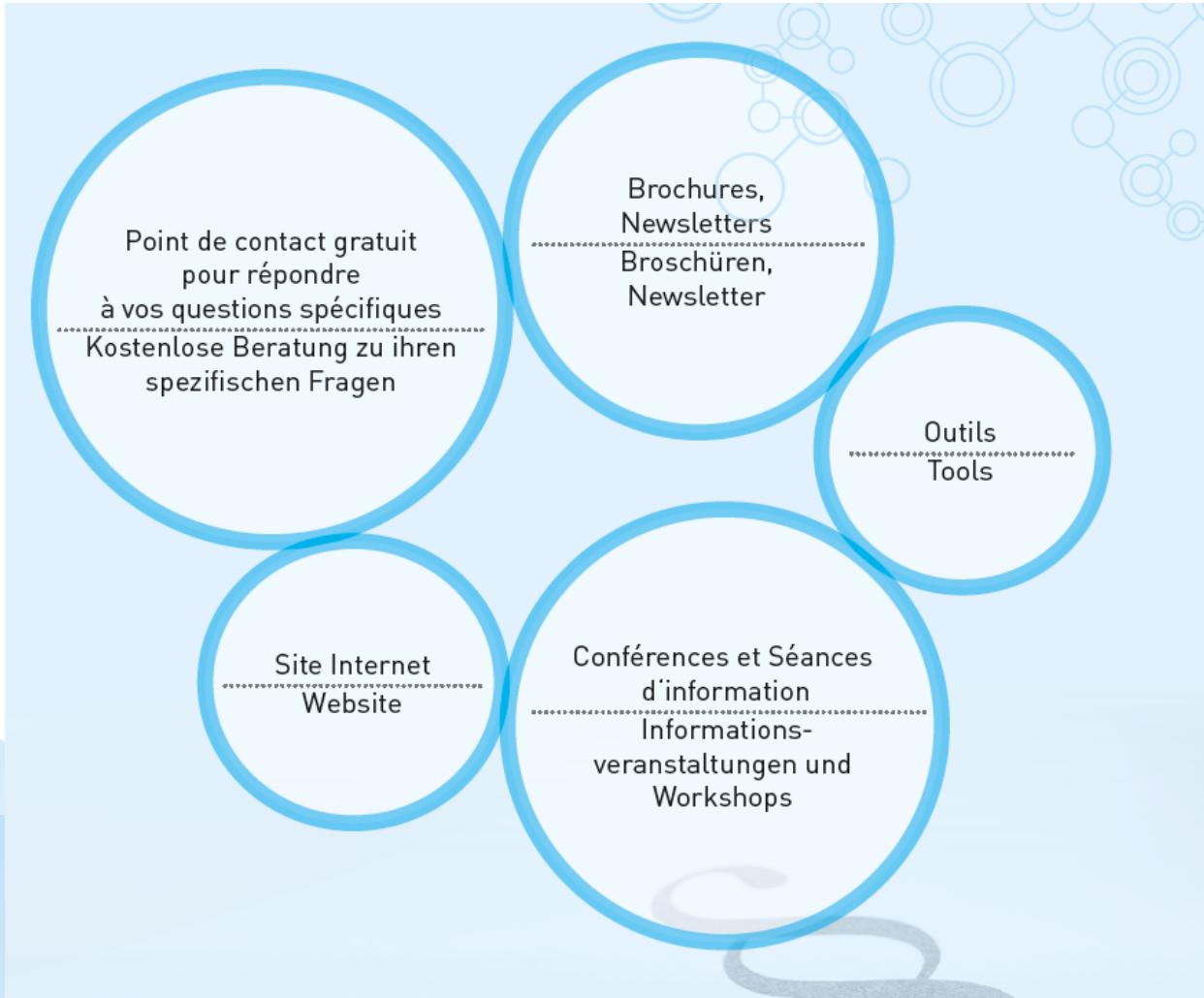
➤ Objectif

Conseiller et assister les entreprises luxembourgeoises pour les aider à se conformer aux exigences des règlements REACH et CLP.



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg





**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

Bienvenue au Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ?appelez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

A PROPOS CONTACT CENTRE DE RÉSSOURCES FRANÇAIS

REACH CLP CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE SUBSTITUTION

REACH

REACH veille à ce que les fabricants, les importateurs et les utilisateurs en aval, fabriquent, mettent sur le marché ou utilisent des substances ne portant pas atteinte à la santé humaine ou à l'environnement. Ainsi, il contribue à un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en encourageant la promotion de méthodes d'essai alternatives (non animales), la libre circulation des produits chimiques sur le marché intérieur, la compétitivité et l'innovation.

Tenez vous informé(e) des actualités concernant POPs et visitez notre site web dédié.

POPs HELPDESK LUXEMBOURG

Tenez vous informé(e) des actualités concernant AskReach et visitez notre site web dédié.

LIFE + ASK REACH

Dernières actualités

23.09.2025	05.09.2025	22.08.2025	14.08.2025	11.08.2025
Webinaire sur les obligations relatives aux substances contenues dans les articles	Nouvelles intentions pour l'identification des SVHC	Proposition actualisée relative à la restriction des PFAS publiée	Décisions de la Cour de justice de l'UE	Mise à jour de plusieurs appendices de l'annexe XVII du règlement REACH
En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus

Websites (1)

www.reach.lu

Bienvenue au Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ? Appellez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

A PROPOS CONTACT CENTRE DE RÉSSOURCES FRANÇAIS



REACH CLP CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE SUBSTITUTION

Événements - Détail

Home / Centre de ressources / Événements / Événements - Détail



Webinaire sur les obligations relatives aux substances contenues dans les articles

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg organise un webinar sur les obligations relatives aux substances contenues dans les articles. Ce webinar se déroulera le jeudi 16 octobre de 14h00 à 15h00.

16.10.2025

[S'inscrire](#)

Bienvenue au Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ? Appellez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

A PROPOS CONTACT CENTRE DE RÉSSOURCES FRANÇAIS



REACH CLP CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE SUBSTITUTION

Authorisation

Home / REACH / Authorisation

Objectif

Le but de la procédure d'autorisation est de s'assurer que les risques générés par les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) sont correctement maîtrisés et que ces substances sont progressivement remplacées par d'autres substances et technologies appropriées lorsque celles-ci sont techniquement et économiquement viables. Ainsi, l'autorisation dans le cadre de REACH encourage fortement la [substitution des substances dangereuses](#).

Les substances pouvant être identifiées en tant que SVHC possèdent au moins une ou plusieurs des propriétés dangereuses suivantes, conformément à l'article 57(a-f) de REACH :

- ✓ Cancérogènes, mutagénèses, ou toxiques pour la reproduction (CMR) catégorie 1A ou 1B conformément à CLP (article 57(a-c)) ;
- ✓ Persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) (article 57(d-e)) ;
- ✓ Toute autre substance pour lesquelles il existe des preuves scientifiques démontrant de probables effets sérieux suscitant un niveau de préoccupation équivalent, comme avec les substances CMR ou PBT/vPvB (par ex. : les perturbateurs endocriniens) (article 57(f))

Procédure

Délai

Liens utiles

- * Lettre d'information thématique sur la procédure d'autorisation REACH (2014)
- * Guide pour la préparation d'une demande d'autorisation



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

www.pop-
chemicals.lu

The screenshot shows the homepage of the REACH & CLP Helpdesk Luxembourg website. At the top, there's a navigation bar with links to 'A PROPOS', 'ACTUALITÉS', 'LETTRES D'INFORMATION', 'CONTACT', and 'FRANÇAIS'. Below the navigation is a header with the 'POPs HELPDESK LUXEMBOURG' logo and menu items: 'HISTORIQUE', 'SUBSTANCES POP', 'OBLIGATIONS', and 'LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE'. A large green banner at the top features the text 'Polluants Organiques Persistants (POP)' and a brief description. Below the banner, there's a section for newsletter subscription and a 'Dernières actualités' (Recent news) section with five news items.

HISTORIQUE SUBSTANCES POP OBLIGATIONS LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE

Polluants Organiques Persistants (POP)

Les POP sont caractérisés par leur persistance dans l'environnement, bioaccumulation dans les organismes vivants, toxicité pour les écosystèmes et la santé humaine, mobilité sur de longues distances.

Tenez-vous informé(e) des actualités concernant POP et abonnez-vous à la lettre d'information mensuelle du Helpdesk Luxembourg

Abonnez-vous

Dernières actualités

- 20.06.2015 Consultation sur un nouveau projet de proposition de l'UE En savoir plus
- 23.01.2015 Modification de l'annexe I du règlement POP adoptée En savoir plus
- 08.01.2015 Modifications de l'annexe I du règlement POP adoptées En savoir plus
- 17.04.2015 Adoption de la modification de l'annexe I du règlement POP En savoir plus
- 28.03.2015 Consultation sur les substances proposées comme POP En savoir plus

Plus d'actualités

Websites (2)

The screenshot shows the homepage of the POPS Helpdesk Luxembourg website. It has a similar layout to the first site, with a navigation bar and a header. The main content area includes sections for 'HISTORIQUE', 'SUBSTANCES POP', 'OBLIGATIONS', and 'LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE'. On the right side, there are three boxes: 'Convention, protocole et règlement', 'Mise en œuvre au Luxembourg', and 'Liens avec REACH'. Below this, there's a section for the 'Plan national de mise en œuvre (PNMO)' with a timeline and substance details. A sidebar on the right lists 'Currently listed POPs' and categories for 'Pesticides', 'Industrial chemical', 'Unintentional production', 'New', and 'Update'.

A PROPOS ACTUALITÉS LETTRES D'INFORMATION CONTACT FRANÇAIS

HISTORIQUE SUBSTANCES POP OBLIGATIONS LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE

Accueil / Législation & mise en œuvre / Mise en œuvre au Luxembourg

La Convention de Stockholm et le règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants visent à « protéger la santé humaine et l'environnement en adoptant des mesures visant à réduire, voire à éliminer les émissions et rejets de polluants organiques persistants », et obligent de ce fait les Etats membres à prendre les mesures nécessaires permettant d'identifier, réduire ou éliminer les rejets de POP dans l'environnement. Ils requièrent également que ces pays élaborent un plan d'action détaillant le progrès quant à la mise en œuvre de ces obligations.

Plan national de mise en œuvre (PNMO)

ABOUT US NEWS NEWSLETTER CONTACT ENGLISH

TIMELINE POP SUBSTANCES OBLIGATIONS LEGISLATION & IMPLEMENTATION

Home / POP substances / Currently listed POPs / Substance

Currently listed POPs

Process for POPs proposal

Currently listed POPs

Perfluorooctanoic acid (PFOA), its salts and PFOA-related substances

Bis(pentabromophenyl) ether (decaBDE)

Hexachlorobenzene (HCB)

Pentachlorobenzene

Polychlorinated Biphenyls (PCB)

Hexabromocyclododecane (HBCDD)

Categories

- Pesticides
- Industrial chemical
- Unintentional production
- New
- Update



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

Lettres d'information

1

www.reach.lu

2

Centre de resources

3

Lettre d'information

Bienvenue au Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ? Appelez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

A PROPOS ▾ CONTACT CENTRE DE RESSOURCES ▾ FRANÇAIS ▾

REACH CLP CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE SUBSTITUTION Q

Lettre D'information

Home / Centre de ressources / Lettre d'information

Afin de vous tenir informé(e) sur les dernières actualités, événements et informations relatives à REACH & CLP, le Helpdesk Luxembourg édite tous les mois sa lettre d'information.

Vous souhaitez-vous abonner ? N'hésitez pas à remplir le formulaire ci-dessous.

A noter que l'adresse mail utilisée doit être nominative, les emails génériques (info@) n'étant pas pris en compte lors de l'inscription.

Abonnez-vous à notre lettre d'information

Prénom * * champs obligatoires

Nom *

Adresse e-mail *

Entreprise *

Pays *

Quelle lettre d'information souhaitez-vous recevoir ?

Lettre d'information mensuelle

Lettre d'information "SVHC alert"

Langue de préférence

Anglais

Français

Allemand

Inscription

Voir aussi

Archives - Lettres d'information thématiques >



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

Retrouvez nos événements passés en ligne

1

www.reach.lu

2

Centre de resources

3

Événements

4

Archives

Bienvenue au Helpdesk REACH&CLP Luxembourg / Une urgence ? Appelez le centre anti-poison (+352) 8002 5500

A PROPOS

CONTACT

CENTRE DE RESSOURCES

FRANÇAIS



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

REACH

CLP

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

LÉGISLATION & MISE EN ŒUVRE

SUBSTITUTION



En savoir plus

Atelier sur un réseau de centres de substitution de l'UE

La Commission européenne, avec le soutien du consultant WSP, organise, le 18 septembre 2025, un atelier hybride sur un réseau de centres de substitution de l'UE.

Date : 18.09.2025



En savoir plus

Webinaire sur la mise à jour de la base de données ECHA CHEM

L'ECHA organisera un webinaire sur la mise à jour de la base de données ECHA CHEM le 23 septembre 2025, de 10 h à 12 h.

Date : 23.09.2025



En savoir plus

Webinaire sur les obligations relatives aux substances contenues dans les articles

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg organise un webinaire sur les obligations relatives aux substances contenues dans les articles. Ce webinaire se déroulera le jeudi 16 octobre de 14h00 à 15h00.

Date : 16.10.2025

Filtres

Thématique

Toutes

Format

Tous

Filtrer



Archives

2025 : 7 événements

2024 : 9 événements

2023 : 3 événements

2022 : 4 événements

2021 : 5 événements

2020 : 5 événements

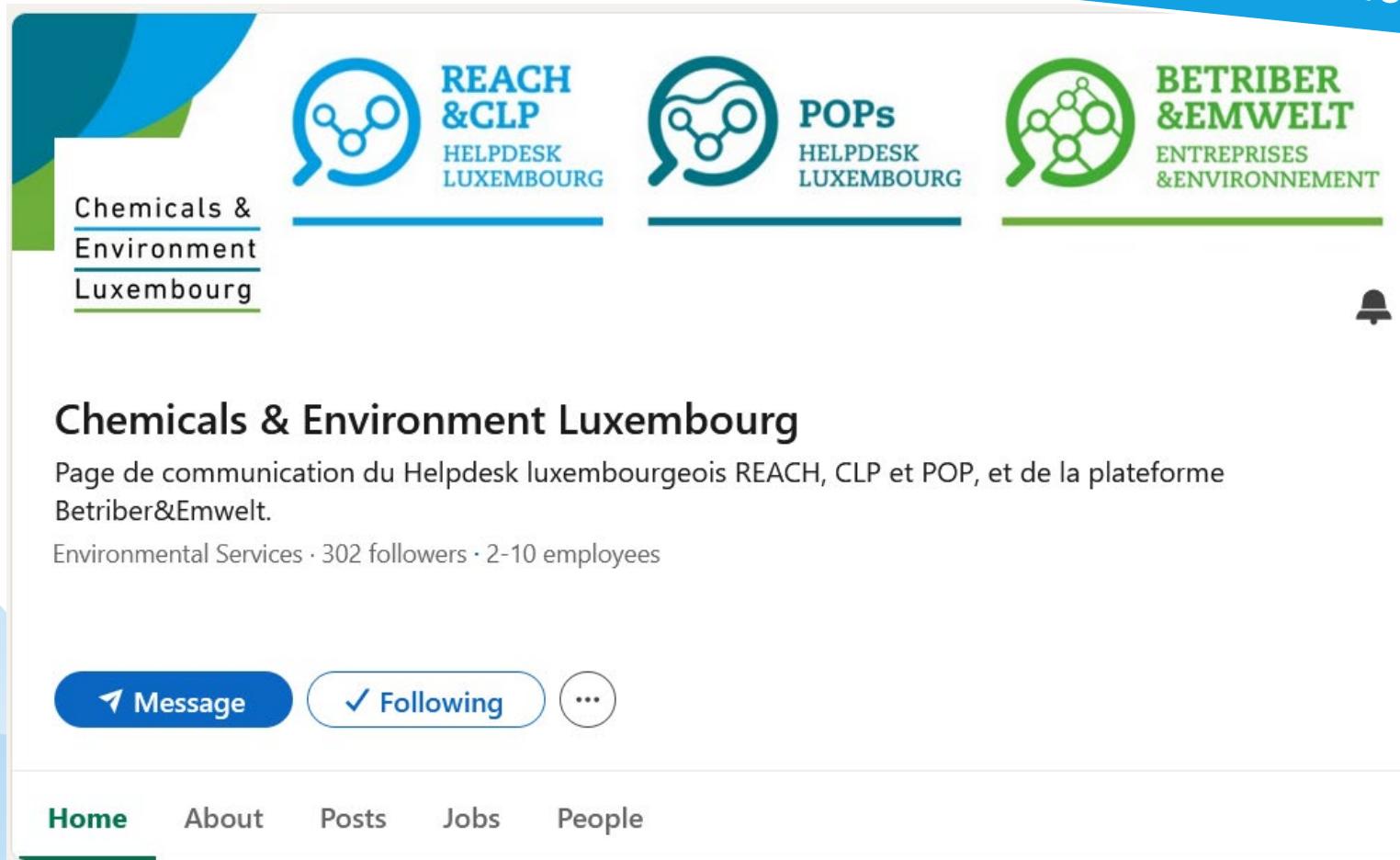
2019 : 3 événements

2018 : 5 événements

2017 : 6 événements

Page LinkedIn (1)

www.linkedin.com/company/chemicals-environment-luxembourg/



Chemicals & Environment Luxembourg

Page de communication du Helpdesk luxembourgeois REACH, CLP et POP, et de la plateforme Betriber&Emwelt.

Environmental Services · 302 followers · 2-10 employees

Message Following ...

Home About Posts Jobs People



Ce que vous pouvez y retrouver :

- Informations sur les activités du Helpdesk (événements, publications, outil)
- Informations pertinentes pour les entreprises
- Repost (par ex. des partenaires luxembourgeois, de l'ECHA, etc.)



Page LinkedIn (2)

Mises à jour

Mise à jour de la liste candidate

update

REACH & CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

Chemicals & Environment Luxembourg
302 followers
2mo •

⚠ Le 25 juin dernier, l'[European Chemicals Agency](#) a publié la mise à jour de la liste candidate, qui comporte désormais 250 substances dites extrêmement préoccupantes (SVHC).

💡 Cette liste est mise à jour deux fois par an. Sous REACH, les entreprises sont responsables de la gestion des risques des substances fabriquées, utilisées et importées, et doivent ainsi informer leurs clients des mesures à prendre pour leur utilisation en tout sécurité.

Il est donc essentiel de se tenir informé des évolutions réglementaires.

Pour consulter la liste des substances extrêmement préoccupantes :

🔗 <https://lnkd.in/gWMawcG>

💡 Pour vous aider, le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg vous propose une newsletter appelée « SVHC Alert ». Elle vise à informer les entreprises sur le statut des substances extrêmement préoccupantes ainsi que sur les potentielles nouvelles substances concernées, afin d'encourager la proactivité des entreprises sur les futures exigences réglementaires.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur :

🔗 <https://lnkd.in/eRwgXmFY>

...

LES ESSENTIELS DE REACH & CLP
Les notions clés des règlements européens

Communication dans la chaîne d'approvisionnement

REACH & CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

Chemicals & Environment Luxembourg
318 followers
1w •

💡 Après une pause estivale, nous relançons notre série « les essentiels de REACH & CLP » avec un nouvel épisode sur la communication dans la chaîne d'approvisionnement. Un aspect important qui peut s'avérer complexe en pratique.

💡 Alors, comment sont communiquées les informations dans le cadre de REACH ?

💡 Les fiches de données de sécurité (FDS) sont le format le plus utilisé afin de communiquer les informations dans le cadre de REACH. Grâce à elles, tout fournisseur d'une substance ou d'un mélange dangereux doit fournir une FDS à son destinataire. C'est-à-dire que chaque acteur dans la chaîne d'approvisionnement doit recevoir la FDS et doit vérifier que les informations fournies sont correctes. Ceci permet de garantir une utilisation en toute sécurité des substances et des mélanges.

💡 Bon à savoir : au Luxembourg, la FDS doit être fourni en français ou en allemand.

De plus amples informations sur les fiches de données de sécurité sont disponibles ici :

🔗 <https://lnkd.in/eVyHAJT4>

#HelpdeskREACHCLPLux #ChemicalsEnvironmentlux



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

Chaîne YouTube

<https://www.youtube.com/@ChemicalsEnvironmentLuxembourg>



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG



POPs
HELPDESK
LUXEMBOURG



BETRIBER
&EMWELT
ENTREPRISES
&ENVIRONNEMENT

Chemicals & Environment Luxembourg

Chemicals &
Environment
Luxembourg

@ChemicalsEnvironmentLuxembourg

Chemicals & Environment Luxembourg brings together two Luxembourgish initiatives pro ...more

[reach.lu](#) and 2 more links

Subscribe

Videos



La déconstruction sélective
en vue du réemploi - Webinar



Restriction des substances
dangereuses dans les...



Webinaire sur la révision du
CLP - Quelles sont les...



La responsabilité élargie du
producteur (REP) pour les...



REACH - procédure de
restriction



Ce que vous pouvez y retrouver :
l'ensemble des enregistrements
des évènements du Helpdesk
REACH&CLP Luxembourg (sous-
titré en français, allemand et
anglais) et de la plateforme
Betriber&Emwelt



**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

Merci de votre attention!

**Vous avez des questions sur REACH, CLP ou POP ?
Contactez-nous !**



**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

Helpdesk REACH&CLP Luxembourg

Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
41, rue du Brill
L-4422 Belvaux, Luxembourg
Mail : reach@list.lu
Tel. : + 352 275 888-1

Le Helpdesk offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies par cet e-mail ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies « TELLES QUELLES », sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cet e-mail est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cet e-mail.

Les substances contenues dans les articles

Jo SIEBENALLER
REACH&CLP Helpdesk Luxembourg
Luxembourg Institute of Science and Technology

[**Webinaire sur les obligations relatives aux substances contenues dans les articles**](#)
16 octobre 2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



Sommaire



Généralités sur le règlement REACH



Obligations aux substances contenues dans les articles



Qu'est-ce qu'un Article?



Les substances à enregistrer



Les articles contenant des SVHC



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

Généralités sur le règlement **REACH**



30.12.2006 FR Journal officiel de l'Union européenne L 396/1

I
(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,
vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 95,
vu la proposition de la Commission,
vu l'avis du Comité économique et social européen¹,
vu l'avis du Comité des régions²,
statuant conformément à la procédure visée à l'article 251 du traité³,

¹ JO C 112 du 30.4.2004, p. 92, et JO C 294 du 25.11.2005, p. 38.
² JO C 164 du 5.7.2005, p. 78.
³ Avis du Parlement européen du 17 novembre 2005 (non encore paru au Journal officiel), position commune du Conseil du 27 juin 2006 (JO C 267 E du 14.11.2006, p. 1) et position du Parlement européen du 13 décembre 2006 (non encore parue au Journal officiel).
Décision du Conseil du 18 décembre 2006.

Le règlement REACH

Règlement (CE) 1907/2006

Enregistrement, Evaluation, Autorisation
et Restrictions des substances chimiques
En vigueur depuis le 1^{er} juin 2007

- ✓ Protéger la santé humaine et l'environnement
- ✓ Améliorer la compétitivité de l'industrie chimique

L' Agence européenne des produits chimiques est au centre de leur mise en œuvre pour en assurer la cohérence au sein de l'Union européenne

Champ d'application

Le règlement REACH s'applique dans **toute l'Union européenne** (27 Etats membres) ainsi que dans les **trois états de l'EEE** (Espace Économique Européen) : Norvège, Islande et Liechtenstein

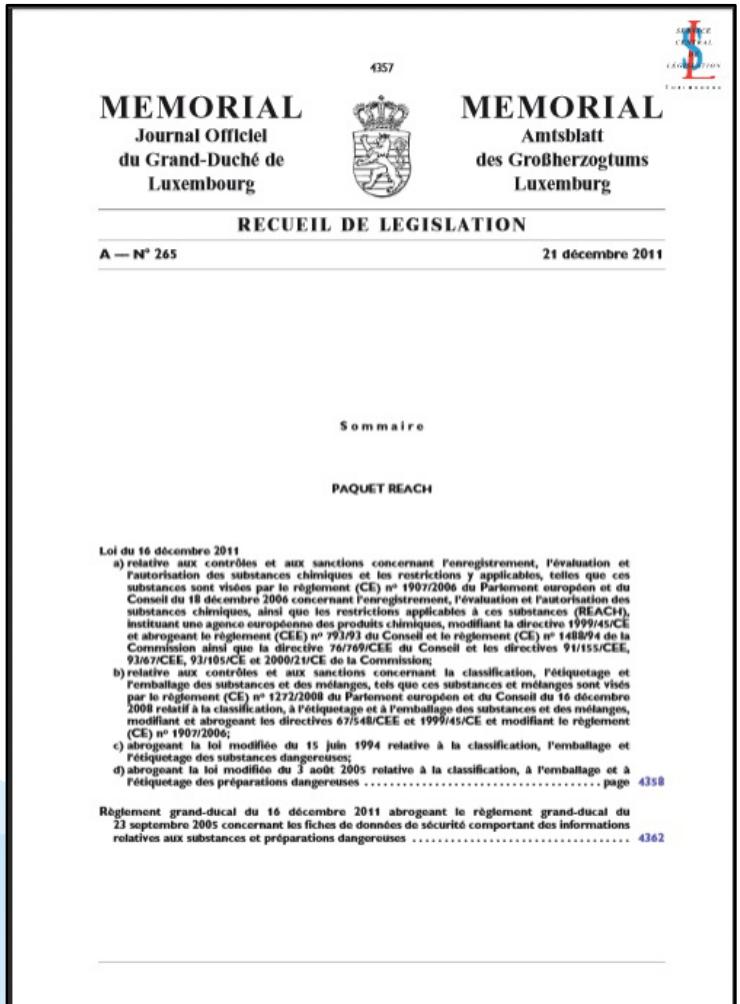
REACH n'est pas applicable

- ▶ Aux substances radioactives
- ▶ Aux substances, mélanges et articles en dépôt temporaire en zone franche
- ▶ Aux intermédiaires non isolés
- ▶ Au transport des substances et mélanges
- ▶ Aux déchets

Etats membres peuvent prévoir exemptions :
Défense nationale



Paquet REACH



- Publié le 21 décembre 2011 au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg et remplace l'ancien Paquet REACH du 27 avril 2009
- Comprend deux textes :
 - ✓ La [loi du 16 décembre 2011](#) relative aux contrôles et aux sanctions concernant d'une part REACH et d'autre part CLP (modifiée par la [loi du 16 mai 2019](#))
 - ✓ Le [règlement grand-ducal du 16 décembre 2011](#) qui abroge le règlement sur les Fiches de données de sécurité (règlement grand-ducal du 23 septembre 2005)

Mise en œuvre au Luxembourg

État de la mise en œuvre au Luxembourg

- Loi du 16 décembre 2011 concernant certaines modalités d'application et sanctions relatives aux règlements REACH et CLP dit « Paquet REACH »
- Autorité compétente : Ministère responsable de l'environnement
- Administration compétente : Administration de l'Environnement
- Coopération inter-administrative : Administration de l'Environnement (AEV), Inspection du Travail et des Mines (ITM), Direction de la santé, l'administration de la Gestion de l'eau (AGE) et l'administration des douanes et accises et l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)
- Comité interministériel supervise l'application de ces deux règlements

Aperçu des procédures REACH

Enregistrement

Toutes substances > 1 t/a

Preuve d'un risque inacceptable

Restriction

REACH

Evaluation

Toutes substances > 1 t/a

Potentiel risque inacceptable

Autorisation

Communication dans la chaîne d'approvisionnement
(Fiches de données de sécurité)



Sommaire



Généralités sur le règlement REACH



Obligations aux substances contenues dans les articles



Qu'est-ce qu'un Article?



Les substances à enregistrer



Les articles contenant des SVHC



REACH
& CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG



Vêtements, textile,
accessoires, etc.



Appareils électroniques



Meubles et matériaux
de construction



Equipements ménagers



« [...] Un objet auquel sont donnés au cours du processus de fabrication, une **forme**, une **surface** ou un **dessin** particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique » – Article 3.3 REACH



Automobiles & vélos



Equipements de sport



Emballages



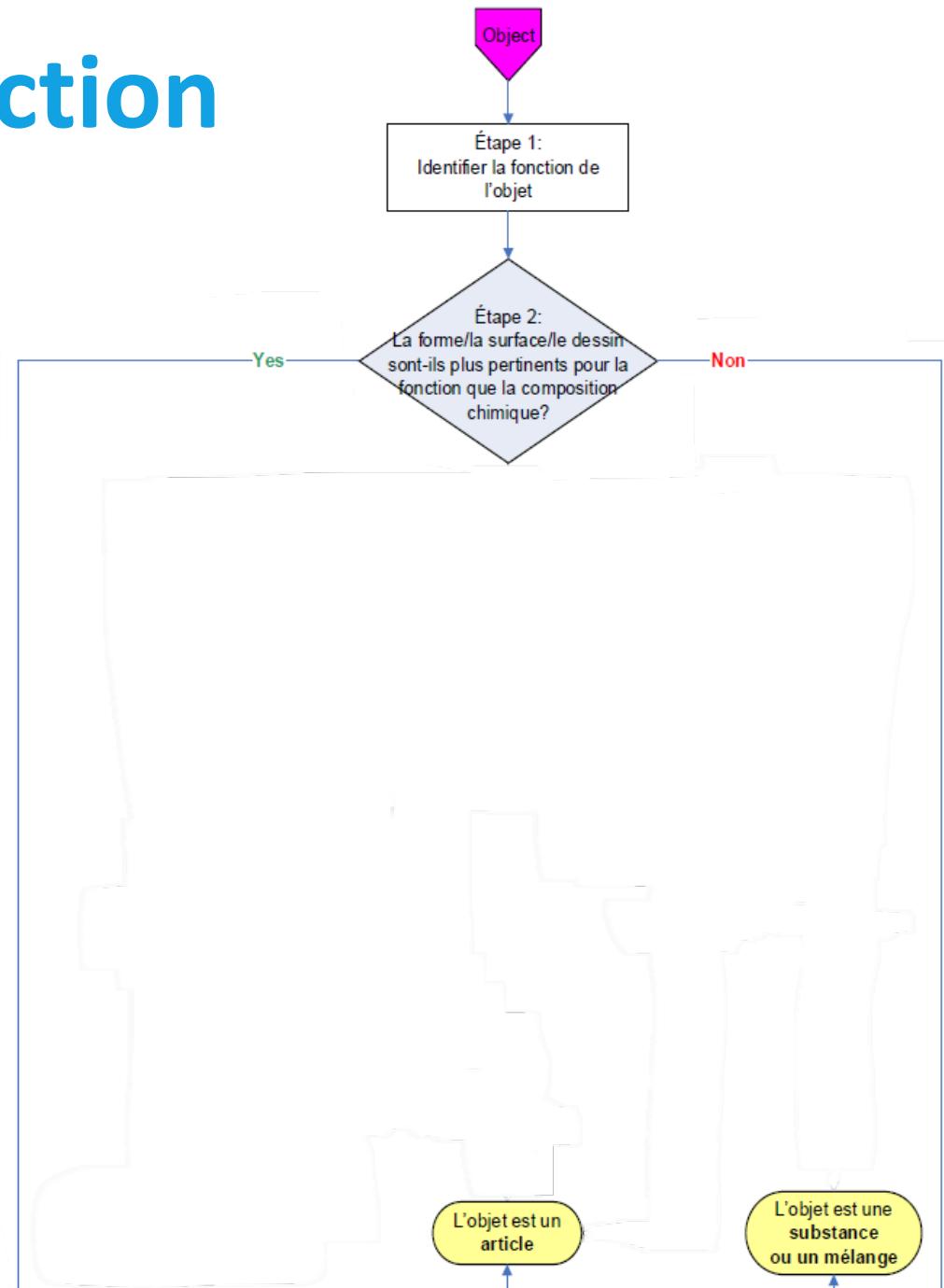
Ustensiles de cuisine

Définir la fonction de l'objet

- Le rôle des entreprises de définir la fonction de l'objet pour décider si l'objet est considéré comme un article ou une substance ou un mélange

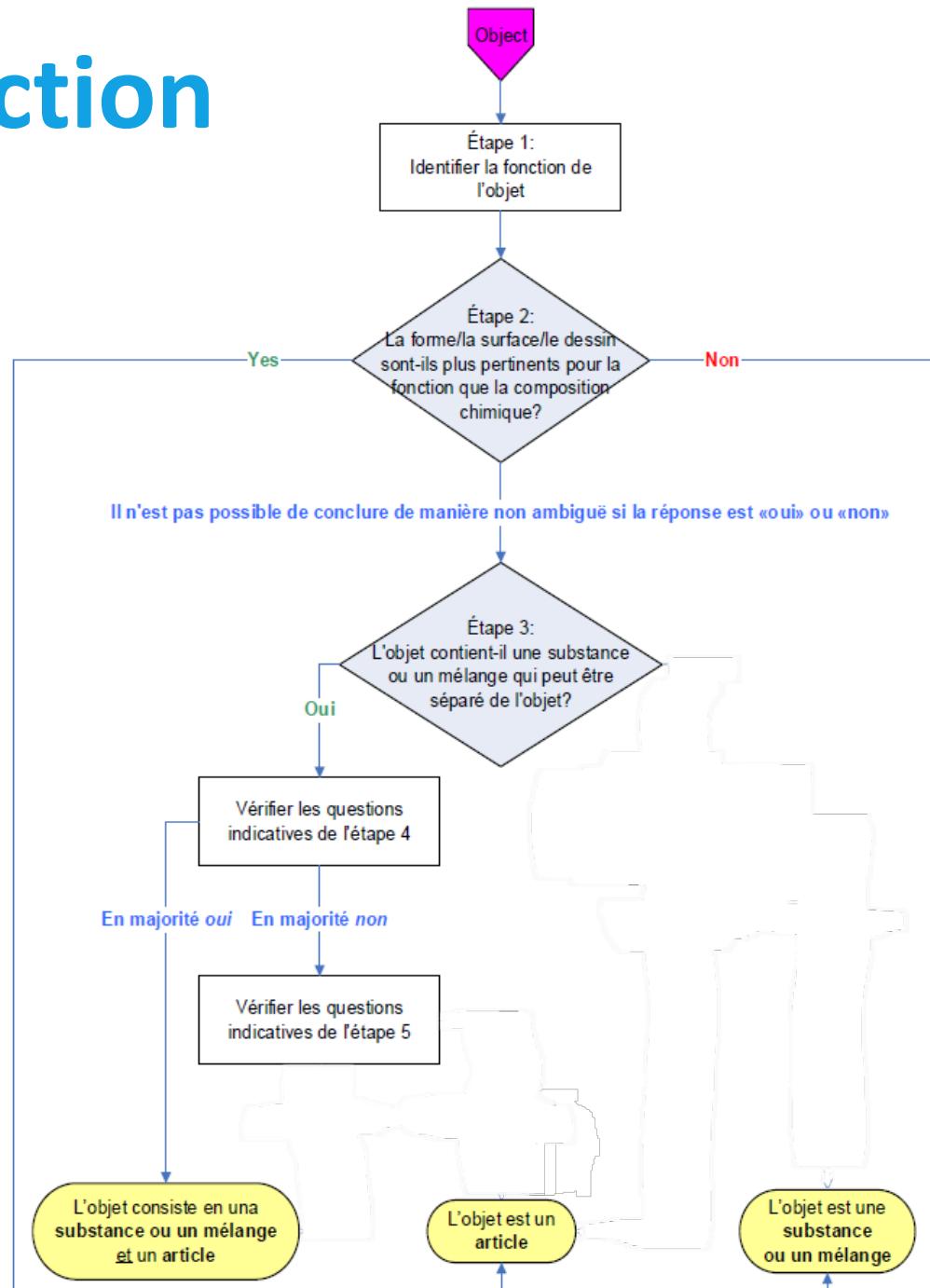
- Carte postale
 - ➡ un article.

- Crayon de cire:
 - ➡ une substance ou un mélange



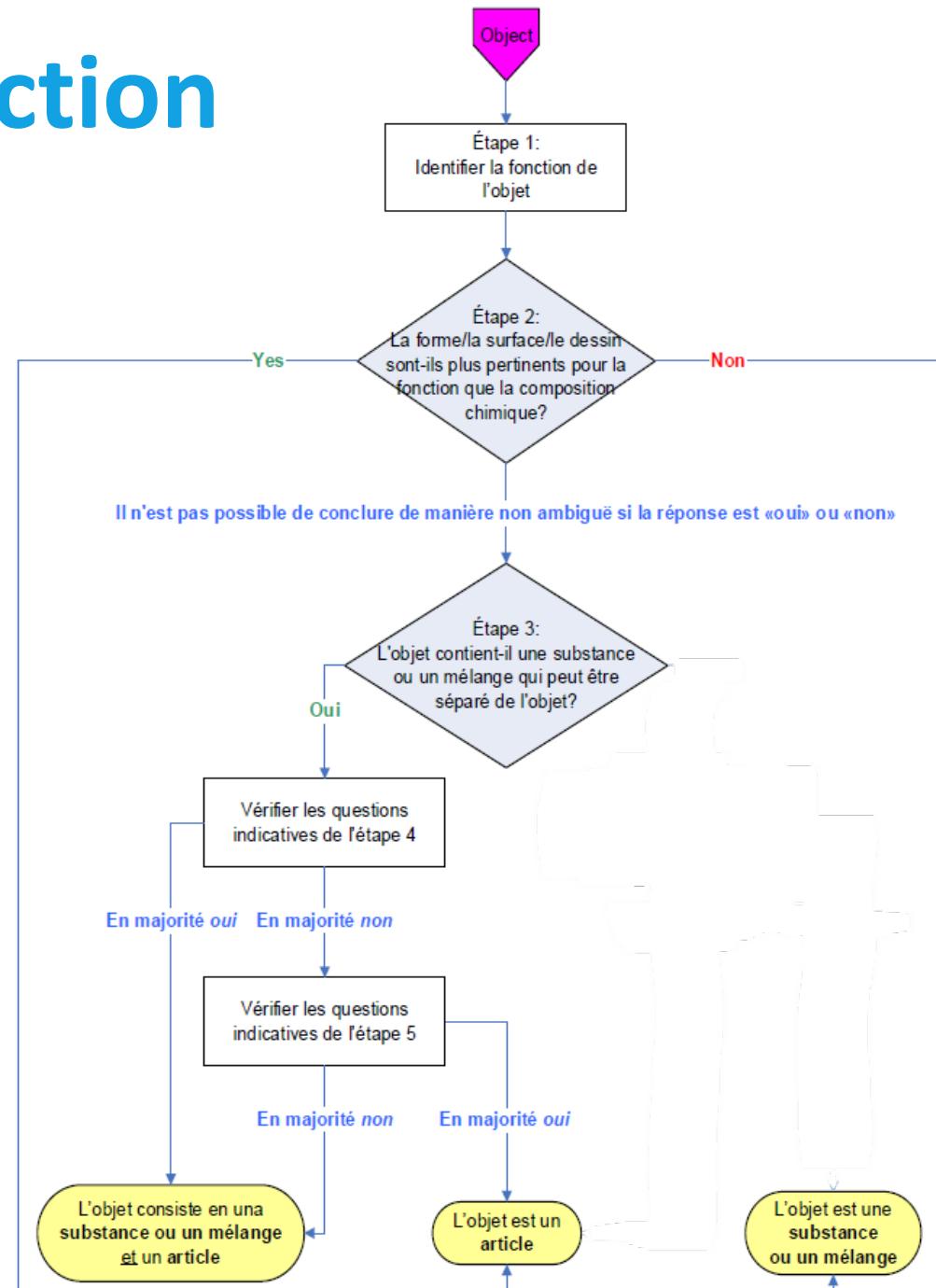
Définir la fonction de l'objet

- Exemple : cartouche d'imprimante
- Si la substance/le mélange était séparé(e) de l'objet, serait-elle/il capable de remplir la fonction définie à l'étape 1 ?
- L'objet agit-il principalement en tant que contenant ou support pour le rejet ou la libération contrôlée de la substance/le mélange ou de ses produits de réaction ?
- La substance/le mélange est-elle(il) consommé(e) ou éliminé(e) au cours de la phase d'utilisation de l'objet, rendant ainsi l'objet inutilisable et conduisant à la fin de sa vie utile ?



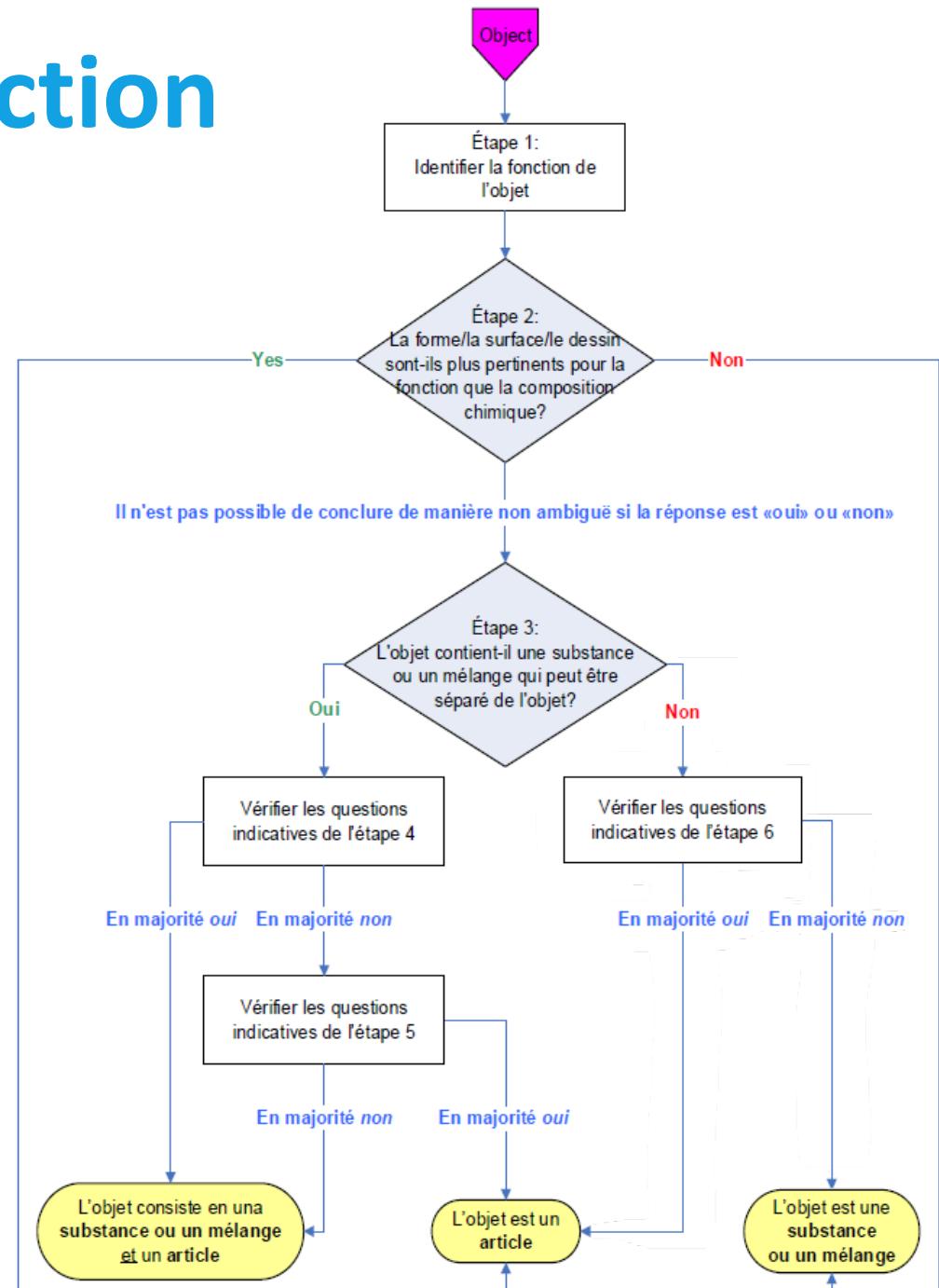
Définir la fonction de l'objet

- Exemple : Thermomètre
- Si la substance/le mélange était retiré(e) ou séparé(e) de l'objet, l'objet serait-il incapable de remplir la fonction à laquelle il est destiné ?
- La fonction principale de l'objet est-elle différente de celle consistant à libérer la substance/le mélange ou les produits de sa réaction ?
- L'objet est-il normalement mis au rebut avec la substance/le mélange à la fin de sa vie utile, c.-à-d. lors de l'élimination ?

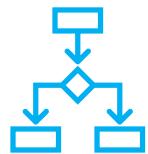


Définir la fonction de l'objet

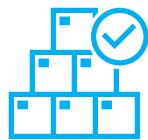
- L'objet a-t-il une autre fonction que celle d'être transformé ?
- Le vendeur met-il l'objet sur le marché et/ou le client est-il surtout intéressé par l'acquisition de l'objet en raison de son aspect (forme/surface/dessin) et moins en raison de sa composition chimique ?
- Lorsque l'objet subit une transformation ultérieure, cette dernière ne consiste-t-elle qu'en une « transformation légère », c.-à-d. sans changement important de la forme ?
- Lorsque l'objet subit une transformation ultérieure, sa composition chimique reste-t-elle la même ?



Articles complexes



Séparer l'article dans ses composantes pour recevoir des articles moins complexes



Appliquer le schéma et les obligations à ces articles moins complexes.





Sommaire



Généralités sur le règlement REACH



Obligations aux substances contenues dans les articles



Qu'est-ce qu'un Article?



Les substances à enregistrer



Les articles contenant des SVHC

Obligations de l'enregistrement (Art. 7(1))

Quantité de la
substance > 1 t/a



Rejet intentionnel
prévu pour la substance

- Quantité totale de la substance présente dans tous les articles du producteur/importateur

- ✓ Rempli une fonction secondaire « accessoire »
- ✓ Se passe sous des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisible

Exemples

➤ Exemples qui ne sont pas considérés comme rejet intentionnel :

-  Rejet pendant l'entretien ou l'utilisation **sans** fonction de la substance
(colorant de vêtement pendant lavage)
-  Rejet inévitable lors de l'utilisation de l'article, mais ne contribue pas à la fonction.
(garnitures de frein, pneus)
-  Rejet se forme pendant des réactions chimiques
(rejet d'ozone par les photocopieurs)
-  Rejet dû à une mauvaise utilisation d'un article

Détermination de la quantité

Vérifier la quantité totale des articles et/ou de la substance ou du mélange destiné(e) à être rejeté(e)

$$c_{max,substance} = \frac{m_{substance}}{m_{article}}$$

Si la concentration de la substance dans le mélange est connue:

$$c_{max,subs. article} = c_{subs.mélange} \times c_{max,mélange dans art.}$$

Exemptions d'enregistrements

- Substances inclus dans les annexes IV et V de REACH
- Substances revalorisées selon article 2 (7)(d)
- Substances qui sont déjà enregistré pour l'utilisation spécifique
(Art. 7(6))



Sommaire



Généralités sur le règlement REACH



Obligations aux substances contenues dans les articles



Qu'est-ce qu'un Article?



Les substances à enregistrer



Les articles contenant des SVHC

Procès d'autorisation



Phase I

Substances of very high concern (SVHC)

- Registry of SVHC intentions until outcome
- Preparing the SVHC dossier
- Consultation
- Adding substances to the Candidate List



Phase II

Recommendation for inclusion in the
Authorisation List

- Prioritisation
- Draft recommendation
- Consultation
- MSC opinion
- Recommendation and inclusion in the
Authorisation List



Phase III

Application for authorisation

- Application for authorisation
- Consultation
- RAC and SEAC opinions
- Commission decision
- Implementation
- Review report, if the company needs to
continue using the substance after the end of
the review period

Liste candidate



Phase I

Substances of very high concern (SVHC)

-
- Registry of SVHC intentions until outcome
 - Preparing the SVHC dossier
 - Consultation
 - Adding substances to the Candidate List

Critères des SVHC selon Art. 57

- Substances CMR, cat. 1A et 1B
- Substances PBT, vPvB
- Substances qui présentent un niveau de préoccupation équivalent

Liste candidate



Phase I

Substances of very high concern (SVHC)

-
- Registry of SVHC intentions until outcome
 - Preparing the SVHC dossier
 - Consultation
 - Adding substances to the Candidate List



Obligation de notification
(Art. 7(2))

Obligation de
communication (Art. 33)

Liste candidate

Obligation de communication (Art. 33)

- ✓ Concentration > 0,1 %
- ✓ Pas de seuil de quantité

Obligation de notification (Art. 7(2))

- ✓ Concentration > 0,1 %
- ✓ Quantité > 1 t/a

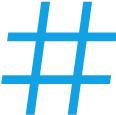
Obligation de notification

Producteur/Importateur

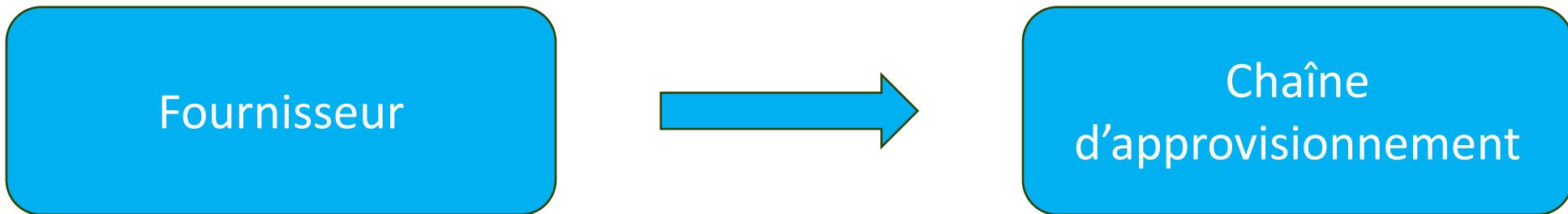


- Notification de la **substance**, pas l'article
- Au plus tard 6 mois après inclusion de la substance dans la liste candidate
- **Sauf:** Si exposition humaine ou à l'environnement peut être exclus. (Article 7(3))

Informations à soumettre

-  L'identité et coordonnées du producteur/importateur
-  Numéro d'enregistrement
-  L'identité de la substance
-  Description de l'utilisation de la substance
-  La fourchette de quantité de la substance

Obligation de communication



➤ Article 33 (1) REACH

« **Tout fournisseur d'un article contenant une substance** » inclus dans la liste candidate « [...] *fournit au destinataire de l'article des informations suffisantes dont il dispose pour permettre l'utilisation dudit article en toute sécurité et comprenant au moins, le nom de la substance.* »

➤ Article 33 (2) REACH

« **Sur demande d'un consommateur, tout fournisseur d'un article contenant une substance** » inclus dans la liste candidate « [...] *fournit [...] des informations suffisantes dont il dispose pour permettre l'utilisation dudit article en toute sécurité [...]. Les informations pertinentes sont fournis, gratuitement, dans les quarante-cinq jours qui suivent la réception de la demande* »

Outil de communication



- « Droit de savoir » du consommateur
- Outil volontaire pour communiquer à travers la chaîne d'approvisionnement
- [Plateforme fournisseur](#) – Mise à disposition des informations pertinentes
- [Scan4Chem](#) – Application pour les utilisateurs en aval et consommateurs

Base de données SCIP



-  Dans le cadre de la directive cadre des déchets
[\(Règlement \(UE\) 2018/851\)](#)
-  Autorité compétente au Luxembourg : AEV
-  Omnibus : discussions sur l'abandon potentielle



Contrôles SiA au Luxembourg

par l'Administration de l'environnement

Obligations légales

Articles **7(2)** et **33**
du Règlement REACH

Acteurs économiques ciblés

Tous types de fournisseurs d'articles
y compris le commerce électronique
→ chaîne d'approvisionnement complète

Coopération avec les autorités douanières
→ identification d'importateurs par
analyse des données d'importations

Substances principales au LU

- phtalates
- paraffines chlorées
- colorants azoïques
- métaux lourds
- retardateurs de flammes
- substances perfluorées

Eléments clés contrôlés

- **notification SiA?** si oui:
 - exhaustivité et exactitude des données?
 - cohérence de la situation sur place avec le dossier de notification?
- **communication des informations sur les SiA au consommateur?**
 - vérification à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement (fabricants, importateurs, OR, fournisseurs...)
 - vérification du contenu des informations pour permettre l'utilisation en toute sécurité
- **analyse chimique au laboratoire**





**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

Merci de votre attention!

**Vous avez des questions sur REACH, CLP ou POP ?
Contactez-nous !**



**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

Helpdesk REACH&CLP Luxembourg

Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

41, rue du Brill

L-4422 Belvaux, Luxembourg

Mail : reach@list.lu

Tel. : + 352 275 888-1

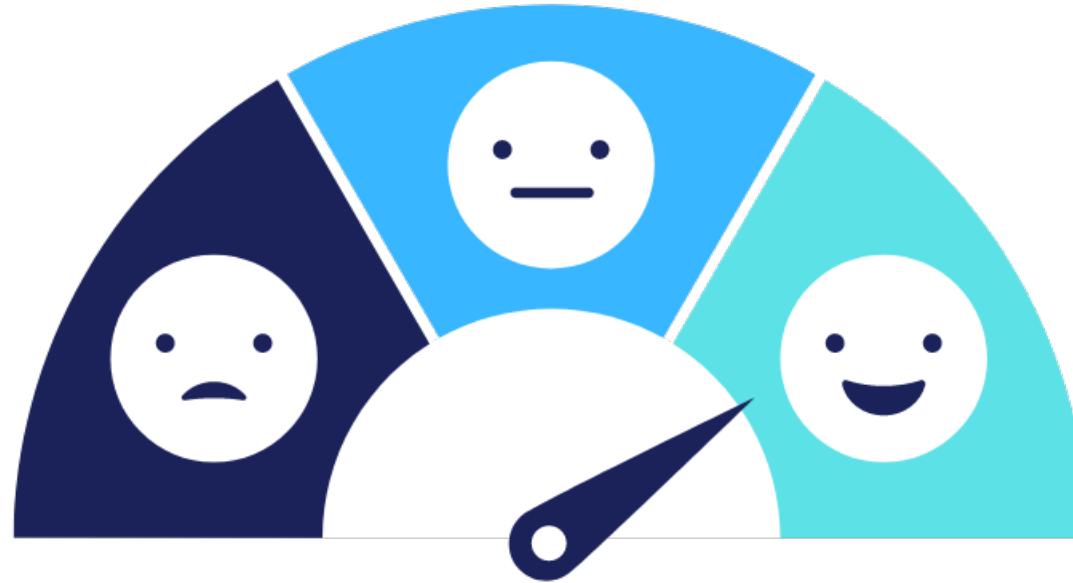
Le Helpdesk offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies par cet e-mail ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies « TELLES QUELLES », sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cet e-mail est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cet e-mail.



Session ouverte de questions et réponses



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG



NOUS SOUHAITONS
CONNAÎTRE VOTRE
AVIS!

Conclusion

Philippe Schiel
REACH&CLP Helpdesk Luxembourg
Luxembourg Institute of Science and Technology

Webinaire sur les obligations relatives aux substances continues dans les articles
16 octobre 2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



REACH
&CLP
HELPDESK
LUXEMBOURG

Retrouvez nos événements passés en ligne

reach.lu

Centre de ressources

Evénements

CLP Luxembourg / An emergency? Call the poison centre (+352) 8002 5500

ABOUT US ▾ CONTACT RESOURCE CENTER ▾ ENGLISH ▾

REACH CLP SUPPLY CHAIN LEGISLATION & IMPLEMENTATION SUBSTITUTION Q

Home / Resource center / Events

Webinar series on REACH restriction – Restriction on Short Chain Chlorinated Paraffins (SCCP)

The REACH&CLP Luxembourg Helpdesk is organising a series of webinars on the restriction procedure under REACH. The fourth webinar in this series will take place on 4 July 2024 from 14:00 to 15:30.

Date : 04.07.2024

Science & Technology meet Policy

On 7th of October 2024, the Luxembourg Institute of Science and Technology invites you to its 1st "Science & Technology meet Policy" event, to be held at the Chamber of Commerce.

Date : 07.10.2024

Filtres

Thématique

Toutes

Format

Tous

Filtrer



Archives

2024 : 8 événements

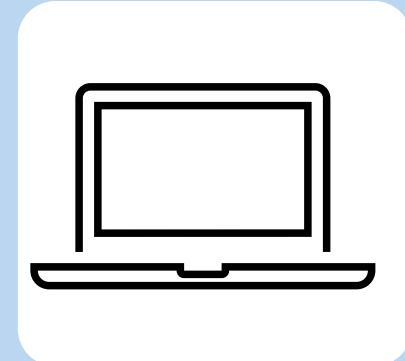
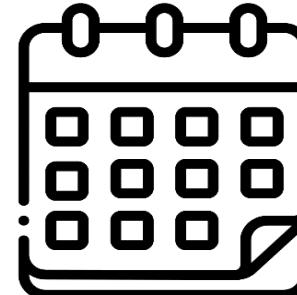
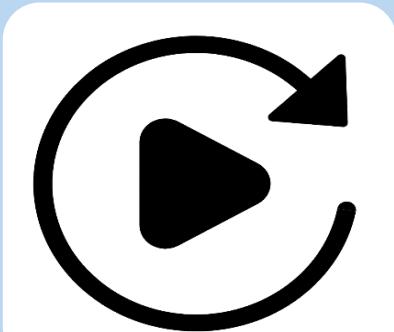
2023 : 3 événements

2022 : 4 événements



**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

Pour aller plus loin



Présentation et vidéo de cette session
Bientôt disponible

Restez informé avec nos lettres d'information et réseaux sociaux « Chemicals & Environment Luxembourg »

EEN can help
2025 – Conférence
23.10.2025

Prochains webinaires
A définir



**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

Merci de votre attention!

**Vous avez des questions sur REACH, CLP ou POP ?
Contactez-nous !**



**REACH
&CLP**
HELPDESK
LUXEMBOURG

Helpdesk REACH&CLP Luxembourg

Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
41, rue du Brill
L-4422 Belvaux, Luxembourg
Mail : reach@list.lu
Tel. : + 352 275 888-1

Le Helpdesk offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies par cet e-mail ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies « TELLES QUELLES », sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cet e-mail est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cet e-mail.